

DECISION DU BUREAU N° B01.24

Le Bureau de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°2022-09-01-00026 du 1^{er} septembre 2022 relatif aux statuts et compétences de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon,

Vu la délibération N°2020.62.5-4 du 8 juin 2020 portant délégation de pouvoir du conseil communautaire vers le bureau communautaire et le Président de la CCPO en vertu des articles L. 5211-10 et L 2122-23 du CGCT,

Considérant que la CCPO est compétente en matière de gestion de la voirie d'intérêt communautaire,

Considérant que la CCPO a pour projet la création d'une voie modes doux Rue de la Fonderie à Simandres,

Considérant la nécessité d'acquérir la parcelle cadastrée section AL n°105p sise Rue de la Fonderie à Simandres appartenant aux consorts POINT (Mme Françoise POINT-MUSSO et M. Christian POINT), pour une superficie totale de 700 m², cette superficie pouvant varier en fonction de l'arpentage réel,

Considérant l'accord de Mme Françoise POINT- MUSSO en date du 12/12/2023 et de M. Christian POINT en date du 19/12/2023, sur le montant de l'acquisition de la parcelle au prix global de 2 000 €,

DECIDE

- **DE PROCEDER** à l'acquisition auprès des consorts POINT (Mme Françoise POINT-MUSSO et M. Christian POINT), de la parcelle cadastrée, commune de Simandres, section AL n°105p pour une surface totale de 700 m², cette superficie pouvant varier en fonction de l'arpentage réel, au prix global de 2 000 €.
- **D'AUTORISER** le Président à signer l'acte authentique permettant l'acquisition de ladite parcelle ainsi que les documents afférents à cette acquisition.
- **DE DIRE** que les frais de notaire sont à la charge de la CCPO.
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au BP 2024 de la CCPO au chapitre 21.

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et il en sera rendu compte à la prochaine séance du Conseil Communautaire.

St Symphorien d'Ozon,
Le 15 janvier 2024

Pierre BALLELIO
Président



Nicolas VARIGNY
1^{er} Vice-président



Michel BOULUD
2^{ème} Vice-président



Mireille BONNEFOY
3^{ème} Vice-présidente



Timotéo ABELLAN
4^{ème} Vice-président



Mattia SCOTTI
5^{ème} Vice-président



Jean Philippe CHONE
6^{ème} Vice-président



Affichée le..... 16 JAN. 2024
Certifiée exécutoire le.....

16 JAN. 2024

Accusé de réception en préfecture
069-246900765-20240115-B01-24-A1
Date de réception préfecture : 16/01/2024